

## Tableau des aides financières possibles

ORGANISMES	Enfants, ados, jeunes de - 21 ans
<b>Collectivités locales et territoriales</b>	
<b>Commune</b> : centre communal d'action sociale (CCAS)	aide variable selon les communes, à solliciter dans le cadre des secours exceptionnels.
<b>Département</b> : Conseil Général et/ou Régional / aide sociale et Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	si l'enfant est en famille d'accueil, solliciter l'A.S.E.
Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)	la CDAPH remplace, en principe depuis le 1er janvier 2006, la commission départementale d'éducation spéciale. La solliciter pour une révision de l'AEEH et de ses compléments.
<b>Organismes sociaux</b>	
Caisses d'Allocations Familiales (CAF)	solliciter <b>une aide financière qui peut varier selon chaque CAF</b> et dépend du plafond de ressources des familles et de la formule de vacances. Attention, car cohabite aujourd'hui de nombreux dispositifs selon les Caisses : <b>VACAF, l'Aide aux Temps Libres...</b>
Mutualité sociale agricole (MSA)	idem CAF
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	aide possible variable selon les caisses dans le cadre des aides extra-légales. Financement des Services d'Accueil Temporaire de Vacances Adaptées (SATVA), sous réserve d'une orientation positive de la CDAPH.
Mutuelles	variable selon les organismes
Comités d'Entreprise (CE) ou Comités d'Œuvres sociales (COS, CGOS)	selon les orientations prises par le comité, aide à solliciter par le parent salarié
Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)	chèques vacances accordés par le biais des CE acceptés dans les vacances adaptées d'APF Évasion ainsi que chez les partenaires de vacances inclusives agréés par l'ANCV.
<b>Associations</b>	
Association des Paralysés de France (APF) / Aides aux Projets Vacances APV	APV pouvant atteindre un maximum de 60% du coût total du séjour, plafonnée à 900€, étudiée par une commission nationale, selon certains critères (RFR de l'avis d'imposition 2010, Quotient Familial CAF). Le dossier est à retirer et à retourner auprès de la structure APF avec laquelle vous êtes en contact pour les vacances adaptées et mixtes à Apt et Lavaré et directement auprès du Secteur Enfance/Jeunesse pour les vacances inclusives. Valables pour les séjours en France et dans les pays de l'Union Européenne.
Association Française contre les myopathies (AFM)	pour les familles adhérentes à l'AFM, possibilité de constituer une épargne pour le financement de vacances, bonifiée de 50% par l'attribution de chèques vacances ANCV